



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les liaisons verticales par branches de l'industrie alimentaire hongroise

Georges Gero

Résumé

Basée sur une vaste analyse des conditions naturelles et des possibilités technologiques, la réforme économique de 1967 tend à mieux spécialiser l'agriculture et à mieux répartir les forces productives.

Quels sont les objectifs de cette réforme ? concentration, intégration horizontale favorisée par la spécialisation, planification souple et adaptée aux exigences du marché mondial et du marché intérieur, intégration verticale pour une répartition optimale des industries alimentaires.

Abstract

Vertical Connections Between Branches in the Hungarian Food Industry

Based on a comprehensive analysis of the natural conditions and the technological possibilities, the economic reformation of 1967 aims at a better specialization of agriculture and a better allocation of the productive resources.

The objectives of this reformation are to obtain a harder concentration, a horizontal integration through specialization, a supple planning adapted to the world market and to the home market and a vertical integration in order to realize an optimal allocation of the food industries.

Citer ce document / Cite this document :

Gero Georges. Les liaisons verticales par branches de l'industrie alimentaire hongroise. In: Économie rurale. N°83, 1970. Du nouveau à l'Est. pp. 71-83;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1970.2087>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1970_num_83_1_2087

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LES LIAISONS VERTICALES PAR BRANCHES DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE HONGROISE

par Georges GERO

*Directeur adjoint de l'Institut de Recherches Economiques
au Ministère de l'Agriculture et des Industries Alimentaires, Budapest*

Basée sur une vaste analyse des conditions naturelles et des possibilités technologiques, la réforme économique de 1967 tend à mieux spécialiser l'agriculture et à mieux répartir les forces productives.

Quels sont les objectifs de cette réforme ? concentration, intégration horizontale favorisée par la spécialisation, planification souple et adaptée aux exigences du marché mondial et du marché intérieur, intégration verticale pour une répartition optimale des industries alimentaires.

Vertical Connections Between Branches in the Hungarian Food Industry

Based on a comprehensive analysis of the natural conditions and the technological possibilities, the economic reformation of 1967 aims at a better specialization of agriculture and a better allocation of the productive resources.

The objectives of this reformation are to obtain a harder concentration, a horizontal integration through specialization, a supple planning adapted to the world market and to the home market and a vertical integration in order to realize an optimal allocation of the food industries.

Le développement, la situation, les perspectives et les problèmes de l'industrie alimentaire hongroise (1) forment un domaine spécifique. Cependant on ne saurait le dissocier de l'agriculture dont la situation détermine de façon essentielle ses possibilités de développement. En effet toutes les matières premières utilisées par l'industrie alimentaire en Hongrie, à l'exception du cacao et du café, sont produites par l'agriculture nationale.

Les branches de l'industrie alimentaire hongroise

Les branches appartenant, selon le système statistique hongrois, au domaine de l'industrie alimentaire ainsi que leurs produits les plus importants sont représentées dans le tableau 1.

(1) Toutes les informations statistiques citées dans ce rapport sont extraites de sources officielles (N. du T.).

Données géographiques, démographiques et agricoles

La Hongrie couvre une superficie de 93.000 km². Au dernier recensement (1-1-1965) sa population s'élevait à 10,1 millions d'habitants. La densité démographique est de 109 habitants par km², la population urbaine représente 43 % de l'ensemble. Un habitant sur 6 est âgé de plus de 60 ans.

Si l'on tient compte des membres des familles qui prennent part au travail des coopératives agricoles, on peut évaluer en 1965 à 30 % de la population active la part de l'agriculture. Le nombre des travailleurs de l'industrie alimentaire étant de 145.000, les secteurs de l'agriculture et de l'industrie alimentaire groupent donc au total environ 35 % de la population active.

TABLEAU 1

**LES BRANCHES ET LES PRODUITS
DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE**

BRANCHE DE L'INDUSTRIE	PRINCIPAUX PRODUITS
Industrie de la conserve	Fruits, légumes, viandes. Conserves de plats cuisinés. Mouture de paprika. Pâtes alimentaires, macaronis.
Industrie de la viande	Viande crue de porc, de bœuf, de mouton, de cheval. Graisse et lard de porc, saucisses, salami et autres produits farcis en boyaux. Jambon en boîte et différentes sortes de viande en boîte nommées semi-conserves.
Industrie de transformation de la volaille	Volaille surgelée : poulet, poule, dindon, pintade, oie, canard. Œufs mirés et triés. Plumage. Foie gras.
Industrie de l'huile végétale.	Huile brute de tournesol. Huile comestible. Margarine. Savon, lessive.
Industrie laitière	Lait pasteurisé et lait en poudre Fromages et fromages blancs de vache et brebis. Beurre. Yaourt, képhir et autres boissons lactifères.
Indust. du froid.	Fruits, légumes et plats cuisinés conservés par surgélation. Magasins frigorifiques. Glace.
Indust. du sucre	Sucre cristallisé ou en morceaux
Confiserie.	Bonbons. Chocolat, poudre de chocolat, cacao. Cafés grillés. Biscuits, gaufres, petits fours.
Industrie de transformation des céréales.	Farine de blé, farine de seigle. Riz décortiqué. Aliments composés pour le bétail.

En défalquant de ce pourcentage la main-d'œuvre employée à la production alimentaire destinée à l'exportation, on peut dire en définitive que 1/7^{me} de la population totale est employée dans la production des denrées alimentaires destinées à la consommation intérieure.

TABLEAU 2

**REPARTITION DE LA SUPERFICIE
DE LA HONGRIE
SELON LES DIFFERENTES CULTURES
AU 31 MAI 1965**

Catégories de culture	Superficie en millions d'hectares	% de la superficie totale
a) Terres labourables .	5.084,5	54,4
b) Jardins	150,8	1,6
c) Vergers	167,9	1,8
d) Vignes	246,6	2,7
e) Prés	419,1	4,5
f) Pâturages	884,8	9,5
A) Superficie agr. totale (a+b+c+d+e+f) . . .	6.953,7	74,8
g) Forêts	1.421,5	15,3
h) Roseaux	28,5	0,3
i) Terrain indéfrichab.	899,8	9,6
B) Total (A+g+h+i)	9.303,5	100,0

**I) LE DEVELOPPEMENT ET LA SITUATION
ACTUELLE DE LA PRODUCTION
ET DE LA CONSOMMATION DES DENREES
ALIMENTAIRES**

L'exportation concerne environ un sixième de la production agricole et alimentaire, l'importation de ces produits était beaucoup plus faible. Comme la Hongrie doit importer de nombreuses matières premières pour son industrie, l'exportation des produits agricoles et alimentaires est absolument nécessaire.

L'évolution récente se caractérise par un accroissement continu des denrées alimentaires produites par l'industrie, produits élaborés qui coûtent plus chers. Diverses causes ont contribué à ce fait :

— la migration d'un grand nombre des travailleurs de la terre vers l'industrie et les autres secteurs économiques entraîne une baisse de l'autoconsommation ;

— l'augmentation du revenu réel permet une consommation croissante des denrées alimentaires industrielles, qui sont plus chères mais qui demandent moins de préparation ménagère ;

— l'accroissement bien que modique de la population contribue aussi à une plus forte consommation alimentaire.

Les renseignements donnés par le tableau 4 illustrent cette tendance.

TABLEAU 3
REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE

	1960		1965	
	en milliers	en %	en milliers	en %
Industrie (a)	1.347,8	39,1	1.519,1	40,3
Industrie du bâtiment	273,9	8,0	298,6	8,0
Agriculture (b)	940,2	27,4	951,6	23,3
Transport	285,3	8,3	307,8	8,2
Commerce	280,8	8,2	324,8	8,6
Administration publique, institutions sanitaires et culturelles	309,2	9,0	362,3	9,6
Total	3.437,2	100,0	3.764,2	100,0

(a) Les apprentis d'ouvriers qualifiés exceptés.

(b) Il faut ajouter à ces chiffres les retraités, pensionnés et membres des familles participant à un travail communautaire de coopératives agricoles, ainsi que les travailleurs à temps partiel (1.000.000 en 1960, 600.000 en 1965).

TABLEAU 4
PRODUCTION ALIMENTAIRE INDUSTRIELLE

	Unité	Production en 58	Production en 65	Production 65 en % de 1958
Denrées alimentaires d'origine végétale :				
Farine	1.000 t	1.293	1.389	107
Pain	1.000 t	682	921	135
Panasseries	Millions de pièces	1.317	1.609	121
Sucre	1.000 t	270	428	159
Conserve de fruits	1.000 t	46	99	215
Conserve de légumes	1.000 t	11	116	1.055
Huile brute de tournesol	1.000 t	27	28	104
Huile comestible	1.000 t	8	13	163
Fruits surgelés	t	3.262	6.799	208
Légumes surgelés	t	2.265	9.878	436
Denrées alimentaires d'origine animale :				
Viande crue (non compris volaille et poisson).	1.000 t	185	267	144
Graisse, lard	1.000 t	58	68	117
Salami	t	4.560	7.752	170
Volaille surgelée	1.000 t	17	50	294
Œufs mirés et triés	Millions de pièces	394	390	193
Lait stérilisé	Millions de litres	226	762	173
Beurre	t	16.946	17.003	100
Fromage	t	10.010	15.990	160

TABLEAU 4 (suite)

PRODUCTION ALIMENTAIRE INDUSTRIELLE

	Unité	Production en 58	Production en 65	Production 65 en % de 1958
Autres denrées alimentaires :				
Bonbons	t	18.724	26.900	151
Chocolat	t	7.235	15.743	218
Poudre de chocolat et cacao	t	670	2.684	101
Biscuits, gaufres, petits fours	t	13.551	21.842	161
Café grillé	t	784	6.936	884
Pâtes alimentaires	t	22.126	28.852	130
Plats cuisinés en conserves	t	2.971	7.611	256
Plats cuisinés surgelés	t	314	3.567	1.136
Boissons, comestibles :				
Bière	1.000 hl	3.065	4.440	145
Eau-de-vie	hl	5.899	15.950	270
Liqueurs de fruits	hl	14.953	8.520	57
Cigarettes	Millions de pièces	14.954	18.476	123
Cigares	Millions de pièces	74	43	58

Les chiffres du tableau 4 ne concernent que la production de l'industrie alimentaire, dont 95 % proviennent de l'industrie d'Etat, l'industrie privée et coopérative ayant une très faible importance. A côté de cette production industrielle, des denrées alimentaires sont soit consommées par les producteurs agricoles eux-mêmes, soit vendues directement aux consommateurs, c'est le cas notamment du porc, des volailles, des œufs et du lait, des fruits et légumes (cf. tableau 5).

TABLEAU 5

Productions agricoles	Auto-consommation agricole Marché de consommation en %	Achat d'Etat et de coopérative agricole en %	Total en %
Blé et seigle . . .	20	80	100
Betterave	—	100	100
Tabac	—	100	100
Plantes potagères	40	60	100
Fruits	40	60	100
Vin, raisin de vendange	55	54	100
Porc de boucherie	50	50	100
Bétail de boucherie	5	95	100
Volaille	70	30	100
Lait	45	55	100
Œufs	67	33	100

Le niveau technique de l'industrie alimentaire hongroise n'a pas eu les possibilités de s'améliorer durant les décennies précédant les années cinquante. A la suite du traité de paix terminant la première Guerre Mondiale, la capacité de nombreuses branches industrielles était devenue excédentaire par rapport à la superficie du pays. La crise économique puis les préparatifs de la guerre ont ensuite empêché le développement de l'industrie alimentaire. Lors de la socialisation, l'Etat Hongrois a trouvé une industrie alimentaire déficiente à tous les points de vue. Les ressources matérielles insuffisantes ont dû être partagées entre l'entretien de la capacité productive des usines, le développement technique, et l'augmentation de la capacité productive de certaines branches. Ce fut entre autres, une des raisons de la concentration avec élimination de milliers d'usines désuètes et inutiles.

Industrie de la conserve

Toute la chaîne de transformation s'est développée, notamment pour les petits pois et les tomates. De nouveaux groupes de produits ont été créés, tels que les plats cuisinés, les aliments pour bébés, les potages en poudre.

TABLEAU 6

CONSOMMATION ALIMENTAIRE PAR TÊTE ET PAR AN

	Unités	1960	1965	1965 en % de 1960
Viandes y compris poissons et entrailles	Kg	49,1	53,2	108
Corps gras y compris beurre	Kg	25,3	23,1	98
Lait sans beurre	Kg	114,0	97,1	85
Céréales	Kg	136,2	139,2	102
Sucre	Kg	26,6	30,1	113
Œufs	Kg	8,9	10,4	117
Plantes potagères	Kg	35,5	76,7	90
Fruits	Kg	55,3	52,8	95
Pommes de terre	Kg	97,6	84,7	87
Vin	Litre	29,9	32,8	109
Bière	Litre	36,7	44,2	120
Café	Kg	0,14	0,7	500
Calories	Cal./jour	3 024,00	3 055,0	101
Protéines au total	g/jour	91,8	96,1	105
Protéines d'origine animale	g/jour	37,3	37,9	102
Graisses	g/jour	99,7	98,5	100
Hydrocarbène	g/jour	420,1	426,6	102

Industrie du froid et de la surgélation

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale il n'y avait en Hongrie qu'un seul grand entrepôt frigorifique susceptible de stocker à une température inférieure à -10° C. A présent existent dix entrepôts frigorifiques, pour la plupart très modernes, tous équipés pour la fabrication des produits surgelés. Cette dernière branche s'est développée en Hongrie au cours des vingt dernières années et atteint déjà un niveau relativement élevé.

Industrie de transformation des céréales

Elle est caractérisée d'une part par son degré de concentration et d'autre part par la simplification de la technologie et la diminution du nombre des produits. L'activité de décorticage du riz s'est développée. Il en est de même du réseau des usines fabriquant des aliments composés pour le bétail. Par ailleurs, une partie des exploitations d'Etat et des coopératives agricoles de production disposent aussi de petites usines de mélange. L'industrie de la meunerie et le commerce des céréales ont fusionné il y a quelques années pour constituer une nouvelle branche appelée industrie de transformation des céréales. Ses fonctions industrielles sont, outre celles déjà mentionnées, le séchage et le nettoyage des céréales. Ces tâches sont en augmentation, puisque beaucoup de coopératives de production utilisent la moissonneuse-batteuse. Les activités de séchage seront multi-

pliées encore avec l'étape suivante du développement qui est la moisson mécanisée de maïs grain.

Industrie du sucre

Aucune usine nouvelle n'a été construite au cours des dernières années mais, depuis la nationalisation de l'industrie, la capacité de presque toutes les usines a augmenté, permettant un progrès de la productivité du travail de l'ordre de 15 %. La durée des campagnes est de 4 à 5 mois, ce qui est plus long que l'optimum. Les opérations de diffusion sont réalisées par des équipements en continu dans la moitié des usines. Le transport des betteraves, tant dans les stations importantes de réception que dans les usines, est également automatisé. L'emploi des échangeurs d'ions pour la clarification du jus n'est pas encore répandu. Des dispositions sont prises dans toutes les sucreries pour la détermination de la pureté bactériologique, afin de diminuer les pertes de production.

Industrie de transformation et de conditionnement de la volaille

L'augmentation considérable de la production a favorisé le développement des techniques de transformation. Les chaînes de transformation hongroise exportent même dans plusieurs pays. La dimension optimale de la chaîne de transformation du poulet semble être actuellement de 2.000 têtes/heure.

II) LA GESTION DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

A l'exception de la production artisanale privée et de la production coopérative qui, nous l'avons déjà dit, n'ont qu'une importance marginale, l'industrie alimentaire hongroise est nationalisée. La gestion étatique est en général assumée par les ministères, mais toutes les entreprises de l'industrie boulangère, quelques entreprises peu importantes de production de boissons fermentées, d'eau de Seltz, de glace, et le Service des Eaux, dépendent de la direction des conseils départementaux ou municipaux. Ce sous-ensemble représente 8 % de la production de l'industrie alimentaire nationalisée, dont plus de 7 % proviennent de l'industrie boulangère. L'effectif des entreprises privées de l'industrie alimentaire s'élevait au 31 décembre 1964 à 1.540 environ, dont 567 boulangers, les autres étant des fabricants d'eau de Seltz ou des pâtisseries.

La gestion des branches industrielles alimentaires est centralisée par l'intermédiaire de grandes entreprises nationales ou trusts. Les unités de production n'ont aucune autonomie; elles fonctionnent comme de simples établissements de l'entreprise nationale. On dénombre dix entreprises nationales et quatre trusts des branches d'industrie. Les entreprises subordonnées à la direction centrale des trusts, peuvent comprendre une ou plusieurs unités de production. Par exemple, dans l'industrie laitière, on trouve des entreprises départementales ayant chacune plusieurs usines. L'autonomie des entreprises sous la direction des trusts est juridiquement plus grande que celle des unités de production; en pratique, il n'y a pas actuellement de différence essentielle entre les deux formes de direction, puisque le centre du trust a le droit d'attirer dans sa sphère de gestion toutes les opérations essentielles (achats, stocks, ventes, investissements...). La modification du statut juridique des trusts et des entreprises nationales est en cours, mais les détails ne sont pas encore fixés.

L'étude du schéma d'organisation (avec un centre de décision et des unités dépendantes) d'une branche fonctionnant comme entreprise nationale ou sous forme de trust, peut-être intéressante. En effet il caractérise bien, en dehors des particularités que présentent certaines branches, la situation actuelle (schéma 1).

**

En 1966, 20 % de l'ensemble des travailleurs de l'industrie alimentaire d'Etat étaient des travailleurs techniques et administratifs. Parmi eux, 14 % occupaient un emploi de direction économique ou administrative. Leur répartition était la suivante au 31 mars 1966 :

Gestion, planification, organisation ..	9 %
Emplois relatifs au travail et au personnel	4 %
Approvisionnement et distribution . . .	33 %
Comptabilité, finances, crédit, comptabilité des salaires	34 %
Administration générale	20 %

	100 %

Pour bien connaître les méthodes de gestion de l'industrie alimentaire hongroise, il faut être au courant de la répartition des attributions. En quoi consiste la liberté d'appréciation du Ministère, des centres d'entreprises et des trusts dirigeants les branches d'industrie, ainsi que celles des unités subordonnées ? Quelles sont les limites de cette liberté ?

Il est bien difficile de donner une réponse brève à ces questions, puisque la différence entre les branches d'industrie est assez grande, et qu'en outre, la situation actuelle peut s'envisager comme un passage de l'état centralisé sur une grande échelle d'il y a quelques années, à la décentralisation qui va être promue par la Réforme économique (2).

SCHEMA 1

Organisation centrale des grandes entreprises nationales ou des trusts dans le domaine des industries alimentaires

- 1 Directeur Général
 - 1001 Secrétariat
 - 1002 Bureau des cadres
 - 1003 Contrôle
 - 1004 Section d'organisation technique
 - 1005 Section administrative et juridique

- 11 Ingénieur en Chef
 - 111 Section de recherche et de développement

(2) La Réforme économique est appliquée en Hongrie depuis le 1^{er} janvier 1968. Les réformes envisagées en Hongrie semblent les plus audacieuses. Cf. Nagy (A). — Facteurs de freinage et réformes du système de gestion dans les Economies Socialistes. Revue Tiers-Monde, n° 29, janvier-mars 1967 (N. d T.).

- 1112 Section d'investissement
- 112 Division de la production
 - 1121 Section de la production et de la technologie
 - 1122 Section d'exploitation des énergies naturelles
- 113 Laboratoire central de contrôle
- 12 Directeur Economique
 - 121 Division financière
 - 1211 Section comptable
 - 1212 Section financière
 - 1213 Section de la révision
 - 1214 Section d'organisation administrative
 - 1215 Comptabilité de salaire
 - 122 Division de planification et de statistique
- 13 Administrateur commercial
 - 1311 Service des achats
 - 1312 Service de livraison
 - 1313 Service des transports

Le plan de l'économie nationale de 1967 ne prescrit pas aux Ministères des objectifs obligatoires, et se borne à les indiquer de façon approximative.

Le Ministère détermine les objectifs à remplir par les diverses branches d'une manière bien différente. Les entreprises, par exemple la direction des trusts, ne reçoivent que quelques indices obligatoires complétés par une méthode de calcul à titre de renseignement. En général, c'est la balance du commerce extérieur de

la branche que l'on prend comme objectif du plan. En outre, la quantité à écouler sur le marché intérieur est également prescrite pour certains produits. Les branches sont tenues de se conformer aux directives générales assignées à l'économie et elles sont par ailleurs intéressées par l'obtention d'un gain aussi élevé que possible. Pour assurer l'équilibre entre la production et le pouvoir d'achat, le Ministère porte une grande attention à la formation des salaires pour pouvoir prendre à temps les dispositions nécessaires.

La direction des branches indique avec précision les objectifs du plan pour les unités subordonnées. C'est surtout valable pour les objectifs de production, d'exportation, de vente sur le marché intérieur pour certains articles, et les investissements. Les entreprises dirigées par les trusts ont la charge de s'approvisionner en matières premières, d'organiser la production, de veiller à l'entretien de l'équipement, d'exécuter le programme technique. Chaque entreprise et usine a une comptabilité à part, ce qui permet de les intéresser financièrement au gain réalisé.

L'embauche, la promotion, de même que le licenciement des travailleurs intellectuels et manuels relèvent de la compétence du chef de l'unité économique. Seuls deux ou trois dirigeants font exception à cette règle, puisqu'ils sont nommés ou licenciés par le chef de l'organe directeur : Ministère, centre de direction du trust ou de l'entreprise nationale.

III) LOCALISATION ET CONCENTRATION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

Pour la majeure partie de l'industrie alimentaire, la localisation la plus favorable des installations de fabrication est à proximité des lieux de production des matières premières. Dans quelques branches, les unités de production sont situées près des lieux de consommation : boucheries, boulangeries, laiteries urbaines, brasseries. Dans d'autres, les installations industrielles se situent en partie sur les lieux de production de matières premières, et en partie sur les lieux de consommation. C'est le cas par exemple des abattoirs et des minoteries. Dans tous les cas, il est souhaitable que le facteur déterminant l'établissement : production de matières premières ou consommation, s'accorde avec la répartition territoriale des capacités. Quoique que la localisation optimale dépende de facteurs multiples, il paraît nécessaire d'examiner ceux qui jouent pour l'industrie alimentaire hongroise. Dans ce but, le concept de l'indice de localisation est introduit et calculé selon la formule suivante :

$$é = \frac{\sum_{i=1}^n (c_i - f_i) d_i}{2}$$

dans laquelle

- é = indice de localisation
- n = nombre de rayons
- c_i = nombre proportionnel à la quantité de facteurs de production venant du point i
- f_i = nombre proportionnel à la quantité produite distribuée au point i
- c_i - f_i = différence absolue entre les deux valeurs ci-dessus (la division par 2 a pour but d'inclure la sphère d'interprétation de l'indice entre 0 et 100).

L'optimum de l'indice de localisation est nul. En pratique, les valeurs les plus favorables se situent entre 10 et 15, tandis qu'on trouve des valeurs supérieures à 25 pour certaines branches.

Pour établir une base scientifique de localisation des unités de production de l'industrie alimentaire, on a retenu la grandeur optimale 22 de l'usine pour quelques branches. Elle a été fixée en considérant le minimum des dépenses d'investissement, de transport et de fabrication. Comme les frais de transport (des matières premières comme des produits finis) revêtent une très grande importance du point de vue de la taille optimale des usines, la grandeur optimale n'est pas la même sur toute l'étendue du territoire, puisqu'elle dépend de l'intensité de l'approvisionnement en matières premières et de la consommation. L'intensité n'est pas toujours donnée par le rapport quantité/territoire, puisque la répartition de la densité joue aussi un rôle déterminant, c'est le cas par exemple des boulangeries et des laiteries urbaines.

La détermination de la grandeur optimale de l'usine est très importante surtout pour les branches en plein développement qui doivent soit agrandir les usines existantes, soit en créer de nouvelles. D'après nos calculs, il n'est pas économique — sauf quelques cas exceptionnels — de construire des usines nouvelles au lieu de se servir des petites usines dont la technologie est encore acceptable. On peut donner aux nouvelles usines la grandeur optimale, mais les délais d'amortissement sont souvent longs, et le capital disponible est nécessairement limité.

Bien entendu, la situation se présente différemment selon que la branche dispose ou non d'une capacité excédentaire. Lorsqu'il y a une capacité inexploitée, les grandes usines peu-

vent prendre en charge, en effectuant éventuellement certaines reconstructions, la production des petites usines désuètes. On a pu observer ce phénomène dans l'industrie alimentaire hongroise après la nationalisation de 1948-49.

Par exemple, le nombre des minoteries est passé de 3.870 en 1935 à 2.282 en 1950, 776 en 1955 et 200 en 1965. Dans le même temps, la production moyenne par usine est passée de 400 tonnes en 1935 à 9.200 tonnes en 1965.

L'effectif des brasseries est passé de 10 en 1938 à 4 en 1966. La production moyenne par usine est passée de 29.000 hl/an à 1.160.000 hl/an pendant la même période.

Des milliers de petites usines non rentables, et contestables du point de vue de l'hygiène, ont été supprimées, notamment dans la boulangerie, la confiserie et la fabrication du vinaigre.

La concentration de la production a accru de façon considérable la productivité du travail. Grâce à la mécanisation et en dépit de l'augmentation normale des frais de transports, elle a même contribué à la réduction des coûts de production.

Quelques essais ont été entrepris pour organiser des combinats dans l'industrie alimentaire, mais ils n'ont pas rencontré de succès. Une des causes en est l'absence d'intéressement matériel de la part des entreprises. Ainsi par exemple l'établissement des combinats permet de réduire de 10 à 20 % les dépenses d'investissement, mais les entreprises ne sont nullement intéressées par l'économie réalisée, puisque le système de direction économique a assuré jusqu'à présent pour la création d'usines nouvelles, le financement du capital nécessaire sans aucune obligation de remboursement ni de paiement d'intérêt !

IV) RAPPORTS ENTRE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE ET L'AGRICULTURE

Une partie des entreprises du secteur des industries alimentaires s'occupe de la transformation primaire des produits agricoles tandis que le reste n'entretient pas de relations directes avec l'agriculture. La plupart des entreprises s'approvisionnent en matières premières directement chez le producteur agricole, mais dans certains cas, ce sont des coopératives de vente qui sont chargées d'approvisionner l'industrie. Tel est par exemple le cas pour les fruits, la volaille et les œufs. Pendant les années qui ont suivi la nationalisation de l'industrie, les entreprises industrielles alimentaires ont été pendant quelques temps déchargées de la fonction d'approvisionnement, qui a été

assumée par des entreprises spécialisées (3). Mais ces entreprises se situant entre l'agriculture et l'industrie empêchaient la programmation exacte de la livraison, multipliaient les contentieux portant sur la qualité, augmentaient les frais d'achat et freinaient la transmission des besoins que pouvait avoir l'industrie alimentaire concernant les différentes espèces de matières premières, les cultures, la manutention et le classement des produits. C'est pourquoi ce système a été peu à peu supprimé.

(3) Par exemple l'entreprise nationale chargée de l'achat du bétail.

Le transfert des produits agricoles du producteur à l'entreprise d'approvisionnement ou à l'entreprise industrielle peut revêtir plusieurs formes :

- contrats de culture, d'engraissement, de transport : un délai assez long s'écoule souvent entre la signature et l'exécution du contrat ;
- opérations d'achat et de vente sur le marché, en l'absence de tout contrat préalable ;
- prestations en nature (meunerie par exemple) ;
- ou enfin contribution en céréales ou en cru qu'apportent les coopératives de production et les producteurs individuels, et qui est proportionnelle aux dimensions et à la qualité des terres (impôt en nature).

En dehors de ces formes, il faut en mentionner une dernière qui ne présente plus qu'un intérêt historique : c'est le système des **livraisons obligatoires**. Nécessaire au lendemain de la guerre, ce système est devenu un obstacle au développement de la production agricole, en empêchant l'adaptation de la production aux conditions de fonctionnement de l'exploitation telles que la qualité de la terre, des équipements, la main-d'œuvre disponible. **D'autre part, le prix payé pour les livraisons obligatoires était très bas.** Ainsi on a assisté à un grand exode de la main-d'œuvre agricole vers l'industrie en plein essor, exode que la mécanisation encore insuffisante ne réussissait pas à compenser. L'évolution des différentes formes d'approvisionnement de l'industrie alimentaire en matières premières d'origine agricole est indiquée dans le tableau VII.

TABLEAU N° 7
EVOLUTION
DES MODES D'APPROVISIONNEMENT
DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE
EN MATIERES PREMIERES AGRICOLES

Modalités d'approvisionnement	1952	1958	1965
Céréales panifiables			
Contrat et marché libre	1,2	9,4	51,6
dont contrat	51,2
Rétribution en nature	21,6	26,0	8,2
Contribution foncière.	30,3	33,0	20,5
Exploitation d'Etat	9,3	26,6	19,6
Livraisons obligatoires.	37,6	—	—
Maïs			
Contrat et marché libre	4,7	84,0	97,1
dont contrat	63,0
Rétribution en nature.	7,5	7,7	2,9
Contribution foncière.	2,8	—	—
Exploitation d'Etat ..	1,0	8,3	—
Livraisons obligatoires.	84,0	—	—

Modalités d'approvisionnement	1952	1958	1965
Graines de tournesol			
Contrat et marché privé	8,2	92,7	93,0
dont contrat	87,0
Rétribution en nature.	—	6,4	—
Contribution foncière.	3,1	—	—
Exploitation d'Etat	2,1	0,9	7,0
Livraisons obligatoires.	87,6	—	—
Vin, raisin vinifiable			
Contrat et marché privé	52,0	90,2	75,8
dont contrat	71,0
Contribution foncière.	2,7	1,5	0,7
Exploitation d'Etat	5,3	8,3	23,5
Livraisons obligatoires.	40,0	—	—
Betteraves			
Contrat	94,7	82,8	92,1
Exploitation d'Etat	5,3	17,2	7,9
Porc de boucherie			
Contrat	0,6	74,5	68,1
Marché libre	1,2	1,2	0,3
Exploitation d'Etat	45,1	24,3	31,6
Livraisons obligatoires.	53,1	—	—
Bétail de boucherie			
Contrat	3,5	55,0	69,8
Marché libre	16,7	25,0	15,3
Exploitation d'Etat	12,5	20,0	14,9
Livraisons obligatoires.	67,3	—	—
Volailles			
Contrat et marché libre	6,8	93,7	77,0
dont contrat	71,7
Exploitation d'Etat	2,2	6,3	23,0
Livraisons obligatoires.	91,0	—	—
Œufs			
Contrat et marché libre	6,8	98,3	87,5
dont contrat	33,4
Exploitation d'Etat	2,6	1,7	12,5
Livraisons obligatoires.	90,6	—	—
Lait			
Contrat et marché libre	7,1	74,2	74,2
dont contrat
Exploitation d'Etat	12,1	25,8	25,8
Livraisons obligatoires.	—	—	—

Les prix de cession des livraisons obligatoires étant particulièrement bas, les producteurs s'efforçaient de les compenser par les prix sur le marché libre. Nous prenons comme exemple les prix de 1952 (selon les renseignements de l'Institut Central des Statistiques).

Il convient d'étudier plus en détail le système de contrats, d'autant qu'il représente la forme d'avenir des rapports agro-industriels.

TABLEAU N° 8

**PRIX SUR LES DIFFERENTS MARCHES
DE PRODUITS AGRICOLES**

		Livraisons obligatoires	Livraisons contrac- tuelles	Marché libre
Blé	Ft/q	63,50	90,90	250,0
Maïs	Ft/q	53,50	67,90	200,0
Porc				
de boucherie .	Ft/kg	5,70	6,30	21,80
Bétail				
de boucherie .	Ft/kg	2,60	3,40	..
Volaille	Ft/kg	6,90	8,80	22,80
Lait	Ft/l	0,71	0,71	3,50
Œufs	Ft/pièce.	0,35	0,75	1,40

Le système des contrats pluriannuels a été introduit en 1962. Ce contrat de plusieurs années est signé parallèlement au contrat annuel en vigueur, il porte sur les deux années suivant celle en cours et n'a aucune conséquence juridique. Il n'est opérationnel qu'après le contrat en vigueur, on le décompose alors en contrat annuel. Ce système est appliqué par exemple à la livraison du tabac, de la betterave, du vin, des volailles. Son intérêt essentiel consiste en ce qu'il permet aux parties contractantes de planifier à moyen terme leur travail.

La teneur des contrats est différente selon les branches et selon les produits. Ces différences portent sur les prestations fournies au producteur agricole, le système de prix et les conditions de réception des marchandises. Le tableau 9 (cf. Annexe) nous renseigne sur les conditions stipulées par les contrats.

D'après les développements ci-dessus, on peut constater que les relations contractuelles exercent une grosse influence sur les prix et le revenu des travailleurs agricoles, parce qu'elles régissent de 55 à 60 % de la production agricole à destination alimentaire et jusqu'à 100 % pour certains produits. Le niveau des prix revêt aussi une importance primordiale car la structure de produit y réagit de façon très sensible. Les dimensions de cet exposé ne permettent

pas d'analyser dans le détail les différentes situations concrètes. Il s'agit seulement de mentionner la grande responsabilité des entreprises d'Etat et des pouvoirs publics compétents dans la fixation des prix, vu l'influence qu'ils exercent sur la production agricole et sur la rentabilité de l'exportation.

Au cours de la réforme de la gestion économique, les relations entre l'agriculture et l'industrie alimentaire vont se renforcer. Le rôle des parties contractantes est appelé à croître. Elles disposeront désormais d'une liberté plus grande pour arrêter les clauses du contrat. Il est possible que les entreprises agricoles et industrielles entreprennent des actions communes, par exemple que les entreprises industrielles participent à la modernisation de l'équipement agricole. De même, pour les prestations assurées jusqu'à présent par les usines industrielles, le rôle des prescriptions centrales diminuera.

Beaucoup de discussions avaient et ont eu lieu sur le rôle de l'intégration verticale dans l'Etat socialiste. A notre avis, c'est tout l'ensemble économique constitué par l'agriculture, l'industrie alimentaire et la distribution qui doit trouver la solution optimale. Cela n'est pas possible autrement que par les avantages et les risques fondés sur le principe de la mutualité. Donc, l'intégration ne peut avoir pour but la prépondérance d'un quelconque des chaînons aux dépens des autres. Les exigences qualitatives et quantitatives du commerce et de l'industrie peuvent être conciliées avec les aspects spécifiques de l'organisation de la production agricole, en particulier avec les contrats et la politique des prix. Dans certains cas, même les combinats agricoles et d'industrie alimentaire ainsi que les entreprises mixtes peuvent contribuer à la solution des problèmes de l'intégration. Outre l'intégration verticale, il y a aussi le problème de l'intégration territoriale. Il se ramène au problème de la création et de l'adaptation de la production de l'agriculture et de l'industrie alimentaire aux besoins des habitants d'une aire géographique donnée.

V) LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

Nous voudrions esquisser brièvement les perspectives de production de notre industrie alimentaire. L'économie nationale hongroise dispose à présent d'un plan approuvé par le parlement pour la période 1966-70. D'après ce plan, la production de l'industrie alimentaire dirigée par le Ministère doit être augmentée de 30 à 35 % et la production de celle dirigée par

les Conseils Municipaux d'environ 10 % par rapport au niveau de 1965. L'industrie alimentaire placée sous la tutelle des Conseils Municipaux est constituée essentiellement, comme nous l'avons déjà vu, par la boulangerie et c'est ce qui explique la modicité relative de l'indice d'accroissement.

L'accroissement prévu pour certaines branches dépasse le taux moyen du secteur, par exemple la branche de la production des produits surgelés et des conserves de fruits et de légumes dont l'indice doit se situer entre 190 et 250 par rapport à l'indice de base 100 = 1965. C'est dans ces branches, que de nouvelles usines vont être construites en priorité car les usines existantes ont déjà atteint leur plein emploi. Un développement moins important, mais néanmoins au-dessus de la moyenne, est projeté pour l'industrie de la transformation des volailles et pour l'industrie laitière. Le développement de l'industrie de la viande à une cadence rapide serait souhaitable également, mais malheureusement, on se heurte ici aux limites des possibilités de production de matière première.

En résumé, les produits dont le taux de consommation annuel par tête accuse le plus fort accroissement sont les fruits, les légumes, les produits laitiers et les œufs. Le taux de croissance plus modeste pour la consommation de viande s'explique par les limites de la production agricole. Une diminution n'est prévue que pour les consommations des céréales qui seront remplacées par des denrées de plus grande valeur.

Les travaux concernant la période suivante de planification — c'est-à-dire de 1971 à 1975 — sont encore dans un état rudimentaire. Il ne fait pas de doute qu'en général, ce seront les tendances actuelles qui prédomineront encore, notamment en ce qui concerne la production de viande, l'accroissement de la production de fruits, des légumes, des conserves et des produits surgelés. On s'attend aussi dans l'agriculture à un encouragement donné à la production des céréales de haute teneur en protéines.

D'ailleurs, dans la conjoncture actuelle, il est difficile de prévoir les perspectives de l'industrie alimentaire dans un avenir plus lointain. La Réforme économique va introduire sans doute beaucoup de modifications dans les conceptions actuelles. Le fait que le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'industrie alimentaire aient fusionné aura de même de fortes répercussions sur la structure et le développement de ces deux secteurs de l'économie nationale. A cet égard, les conceptions officielles ne sont pas encore connues, mais il est hors de doute que la fusion peut encourager la réalisation de bonnes idées, tant dans le domaine de l'intégration verticale que dans celui de la coordination territoriale.

Dans le cadre de la Réforme économique, on a commencé à préparer les décisions gouvernementales qui doivent concerner :

- le système de planification ;
- la politique des prix ;
- la politique de crédit ;
- le système de la planification et du financement des investissements ;
- la politique des salaires ;
- le commerce intérieur ;
- le commerce extérieur ;
- le système d'intéressement matériel des entreprises ;
- le système de l'impôt sur le revenu ;
- le système d'approvisionnement en produits agricoles ;
- et le système du développement et de la recherche technique.

Comme il ne peut être question de traiter de la Réforme économique dans un exposé aussi court, nous nous limiterons aux principes directeurs.

Le trait fondamental en est la connexion organique de la gestion centrale planifiée de l'économie nationale avec le rôle actif du marché, et la base de la propriété socialiste des moyens de production. Conformément à ce principe :

- les plans de l'économie nationale cessent d'être subdivisés en parties détaillées et donnés sous forme d'instructions aux unités administratives subordonnées (ministères économiques, branches d'industrie, entreprises). Ils sont remplacés par des stimulants (prix, crédit, politique d'investissement, système d'intéressement matériel) et les entreprises élaborent elles-mêmes leurs plans, en réponse au milieu économique déterminé par les stimulants,
- les prix ne sont plus légalement fixés que pour les denrées les plus importantes. Pour certains produits le prix dépendra de la convention de l'industrie et du commerce, pour d'autres, il sera fixé par des conventions libres. Une condition fondamentale de la formation du prix est l'exactitude du calcul. A cet égard, il y aura des changements, par exemple, la détermination de normes d'amortissement plus réelles qu'à présent, le remaniement de la ventilation des dépenses directes par produit. Le niveau des prix agricoles doit être déterminé de façon à assurer aux travailleurs agricoles un revenu équivalent à celui des travailleurs de l'industrie, et à permettre aux coopératives de production agricole d'accumuler assez de réserves pour financer elles-mêmes leur développement. Tout ceci n'est réalisable que progressivement. La réforme des prix à la consommation ne doit pas fondamentalement bouleverser le niveau général des prix

à la consommation, ni entraîner une diminution de revenu réel pour quelque secteur de la population et élever le niveau de vie général,

- les entreprises vont être intéressées au bénéfice réalisé. Une part de leur gain est prélevée sous forme d'impôt sur le revenu. On doit constituer avec le revenu qui reste dans l'entreprise un fonds de réserve. D'autre part, même le fonds d'équipement de l'entreprise peut être doté des profits éventuels. Une autre partie du revenu revient au fonds de participation qui alimente les primes et les participations au bénéfice en fin d'année, et aussi les augmentations des salaires de base. Les centres de décision nationaux assurent l'équilibre de la masse salariale avec les autres éléments de l'économie nationale.

Dans le domaine des investissements, la direction centrale atténue considérablement son emprise. Les opérations importantes continuent à être déterminées dans le cadre du plan national et leur réalisation est financée par les fonds publics. Les banques peuvent prêter leurs fonds pour financer des investissements d'une autre catégorie, et enfin les entreprises peuvent financer leurs investissements avec leurs propres fonds de développement dont les

deux sources principales sont les amortissements et les bénéfices.

Dans le domaine du commerce, les entreprises sont encouragées à s'intéresser davantage à la réussite des opérations de commerce extérieur et des relations avec les entreprises qui y sont spécialisées. Une plus grande élasticité des relations commerciales extérieures et une plus grande liberté pour les conventions sur les conditions de prix et de transport sont accordées.

Un autre point intéressant à noter, parmi les principes directeurs de la réforme de la gestion économique, est la plus grande possibilité accordée maintenant aux coopératives agricoles de production d'exercer une activité industrielle de transformation, suivant les mêmes réglementations de prix, d'impôt et de qualité, etc... que les entreprises d'Etat.

Pour tirer le maximum d'avantages du système d'intéressement des entreprises au gain matériel, la concurrence entre entreprises est tout à fait nécessaire. Cette concurrence peut assurer la défense de la qualité des produits contre les conséquences non désirables de la poursuite du gain matériel, mais dans ce domaine, les instituts d'Etat pour le contrôle de la qualité verront ainsi leurs tâches bien éten- dues.

A N N E X E

TABLEAU N° 9 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES LIAISONS VERTICALES
AGRICULTURE -- INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

Produits	Date du contrat	Mode de fixation des prix	Mode de rétribution	Programme de livraison
Céréale panifiable	Août à juin	A la signature du contrat. Prix fixe	* Crédit s'élevant à 60 % du prix d'achat probable * Prêt de sacs * Réception des céréales non triées venant des moissonneuses - batteuses	A la signature du contrat les délais limites sont fixés. Puis avant la moisson, on s'accorde sur la planification par jour et par heure de livraison
Graines de tournesol	Septembre à juillet	A la signature du contrat. Prix fixe	* Crédit de 60 % du prix d'achat probable * Prêt de sacs * Attribution de fourrage mixte ou de gruau des graines oléagineuses à prix d'Etat	A la signature du contrat on fixe les délais limites. Avant le broyage on s'accorde sur une planification par jour de la livraison
Betterave	Août à mars	A la signature du contrat. Prix fixe	* Crédit de 60 % du prix d'achat probable * Consultations * L'emploi des graines de semences est obligatoire * Attribution de cossettes et de mélasses sans remboursement	Avant le commencement de la saison, on s'accorde sur la cadence de travail par jour

Produits	Date du contrat	Mode de fixation des prix	Mode de rétribution	Programme de livraison
Volailles	<ul style="list-style-type: none"> * Continuellement avec les coopératives de production * De janvier à octobre avec les producteurs privés 	A la signature du contrat. Prix fixe	<ul style="list-style-type: none"> * Crédit * Approvisionnement en poussins (non obligatoire) * Attribution de fourrage à prix d'Etat Dindon : 5 kg/pièce Oie à foie : 25 kg/pièce * Consultation 	<p>Cadence trimestrielle fixée à la signature du contrat. La coopérative de production fait connaître 10 jours avant la livraison le jour de réception. L'entreprise industrielle peut déterminer une autre date sans que la différence dépasse 8 jours</p> <p>* Pour les producteurs privés, on fixe à la signature des contrats, les cadences par décades</p>
Lait	Continue	A la signature du contrat. Prix fixe	Attribution de fourrage différée par saison	A la signature du contrat, planification trimestrielle Puis fixation de la cadence par jour et par heure
Tabac	Août à mars	A la signature du contrat. A prix fixe	<ul style="list-style-type: none"> * Crédit de 60 % du prix d'achat probable * Consultations * L'emploi de graines de semences est obligatoire. 	A la signature du contrat, fixation de date limite
Vin	Mars à août	A la signature du contrat. Prix fixe	* Crédit différencié selon l'espèce de produit 130-300 ft/hl de mout	Au début des vendanges, accord sur la cadence journalière de travail
Plantes potagères fruits	<ul style="list-style-type: none"> * Plantes potagères : de juillet à mars * Fruits : de février à la récolte. 	Les prix s'adaptent aux prix du marché en les dépassant d'au moins 10 %. Pour certains articles fixation de prix planchers à la signature du contrat	<ul style="list-style-type: none"> * Crédit de 60 % du prix d'achat * Prêt de machines * Consultations 	L'industrie des conserves fait connaître au printemps le contingent par jour. La tolérance est de 10 %. L'entreprise coopérative détermine le rythme de livraison par semaine et par jour
Porc de boucherie et bétail de boucherie	De juillet à mai	A la signature du contrat. Prix fixe	<ul style="list-style-type: none"> * Crédit aux coopératives de production de 60 % du prix d'achat probable * Aux producteurs privés une avance de 400 points par pièce * Attribution de fourrage à prix d'Etat 150-200 kg/pièce * Fourrage mixte à prix d'Etat * Consultation 	Planification par mois à la signature du contrat. Une semaine avant la réception, fixation des cadences journalières